



Charte de fonctionnement

Site [http:// cybercommune.paimpol-goelo.com](http://cybercommune.paimpol-goelo.com)

Héritière des Cybercentres et Cybercafés apparus il y a plus de 10 ans, les cybercommunes, dont la nôtre, ont peu à peu élargi leur offre de services.

Ce document a donc pour objet de préciser les détails de l'offre et de la charte de fonctionnement de notre Cybercommune Paimpol-Goëlo.

Il convient d'abord de préciser que notre Cybercommune fonctionne dans le cadre d'une association loi de 1901, avec des membres et un bureau mais accepte également les non-membres, avec en principal les touristes qui visitent la région Paimpolaise.

Trois animateurs salariés de l'association et des bénévoles assurent l'accueil des membres et visiteurs et la gestion de l'ensemble.

Les « missions » sont donc les suivantes :

1. Mettre à disposition des membres et des visiteurs des postes de travail informatiques, avec accès Internet ADSL, imprimantes, scanners, webcams,

Les postes fonctionnent sous Windows XP, Vista, Windows 7 ou Unix avec options de clavier Qwerty pour les visiteurs étrangers. Ces postes sont également équipés de logiciels, dont en principal de suites bureautiques, Microsoft ou Open Office, pour le traitement de texte, tableur et présentations ainsi que d'autres logiciels comme le traitement d'images numériques. Douze postes sont ainsi disponibles du lundi au samedi. C'est l'évolution naturelle de l'activité traditionnelle.

Cela implique donc que l'équipe d'animation ait développé l'ensemble des compétences techniques nécessaires pour assurer la gestion du parc, les compétences en matière d'utilisation de nombreux logiciels mais surtout le savoir-faire pour accueillir, conseiller et guider les utilisateurs.

2. Assurer la formation des membres de l'association, individus ou collectivités, à l'utilisation des matériels et logiciels, en fonction des demandes et des possibilités de chacun. Ces formations se font donc le plus généralement sur une base individuelle, après avoir défini les besoins et objectifs de la personne désirant acquérir des compétences informatiques.

Ces formations couvrent un domaine très large. Elles vont de l'initiation pour débutants aux formations spécialisées dans les domaines multimédia comme la création de supports graphiques ou le montage vidéo.

Les modules les plus demandés sont l'accès Internet avec les systèmes de recherche, la messagerie, la gestion des dossiers, le traitement de texte, la récupération et le traitement des images numériques de l'appareil photo.

3. Mettre en œuvre les technologies multimédia.

Avec des membres qui souvent possèdent leur propre équipement informatique, individus ou collectivités :

- Mise en place de logiciels, de maquettes, de présentations, diaporamas et construction de pages ou de sites Internet.

Il s'agit en quelque sorte d'apporter les conseils et le soutien dans des domaines multimédia quelquefois complexes.

- Lorsque les membres ne possèdent pas les moyens ou la compétence pour effectuer eux-mêmes la réalisation de leur projet, la Cybercommune peut également s'en charger: Il peut s'agir de documents complexes, de diaporamas ou de présentations, d'affiches, de compositions graphiques élaborées nécessitant des logiciels de niveau professionnel (Photoshop, Publisher,..) Il peut aussi s'agir de sites Internet, des plus simples comme une maison de retraite (Le Quinic), un restaurant (Le Grand Large) aux plus élaborés comme le site de la commune de Ploubazlanec ou de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo.

Il faut toutefois bien remarquer que, dans tous les cas, il s'agit d'un travail effectué en collaboration constante avec les membres et que ces prestations sont réservées à la communauté Paimpolaise et ses voisins.

Par ailleurs, une nouvelle activité s'est également développée:

La maintenance des équipements informatiques, des logiciels des installations des membres de la Communauté de Communes qui le souhaitent.

Elle se complète naturellement par des interventions de support de base aux utilisateurs de ces équipements.

Il est également important de noter que la Cybercommune exerce son activité dans deux domaines distincts :

- Pour ce qui concerne les activités de mise à disposition des postes de travail et de formation qui sont considérées comme des activités *sociales*, la rémunération demandée est très modeste (5€ de l'heure pour l'accès Internet ou 7€ de l'heure pour les formations). Cette activité est aidée par des subventions du Conseil Général ou de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo.

- Par contre, lorsque la Cybercommune prend à sa charge la réalisation de documents complexes ou de sites Internet et bien entendu pour l'activité de maintenance et support informatique, la facturation est effectuée au prix de revient, salaires, charges et frais. Cela correspond d'une part à la réalité des coûts et cela évite d'éventuels problèmes de concurrence.